

# MANUTENTION FERROVIAIRE ET TRAVAUX CONNEXES

LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ  
DE VOS SALARIÉS NON CADRES



**carcept prev**

**GROUPE KLESIA**

# MANUTENTION FERROVIAIRE ET TRAVAUX CONNEXES

Le 29 juin 2015, les partenaires sociaux de votre branche ont signé un accord instituant la mise en place d'un régime frais de santé au bénéfice de l'ensemble des salariés non-cadres<sup>1</sup> des entreprises relevant de la Convention collective nationale de la Manutention ferroviaire et travaux connexes.

L'ensemble de vos salariés non-cadres<sup>1</sup> pourront bénéficier de garanties santé de qualité avec un tarif mutualisé sur l'ensemble de votre branche professionnelle.

CARCEPT-Prévoyance a été recommandée par les partenaires sociaux de votre branche pour assurer ce régime.

L'accord prévoit la possibilité pour les salariés de choisir l'une des 2 options facultatives supplémentaires. Le salarié peut également affilier, s'il le souhaite, son conjoint et/ou ses enfants à charge aux régimes socle obligatoire et/ou optionnels 1 ou 2.

## RÉGIME SOCLE OBLIGATOIRE

(Affiliation obligatoire des salariés non-cadres<sup>1</sup>)

## RÉGIME COMPLÉMENTAIRE OPTIONNEL 1 OU 2

(Adhésion FACULTATIVE de chaque salarié)

Le salarié choisit ou non de s'y affilier. La cotisation est alors entièrement à sa charge.

## Affiliation possible des ayants droit

*Le salarié choisit ou non d'affilier son conjoint et/ ou ses enfants à charge. La cotisation est alors entièrement à sa charge.*

1. Salariés ne relevant pas du régime AGIRC.



## EXEMPLES DE REMBOURSEMENT

### Remboursement sur une consultation de 50€ chez un médecin spécialiste adhérent au contrat d'Accès aux Soins pour un suivi régulier

	Régime socle obligatoire	Régime complémentaire optionnel 1	Régime complémentaire optionnel 2
Remboursement Sécurité sociale	18,60 €	18,60 €	18,60 €
Remboursement CARCEPT-Prévoyance	14 €	14 €	22,40 €
Reste à charge dont participation forfaitaire de 1 €*	17,40 €	17,40 €	9 €

\* Participation forfaitaire, à la prise en charge de l'assuré, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005 dans le cadre de la réforme de l'Assurance.

### Remboursement sur un équipement optique pour adulte composé d'une monture et de 2 verres simple foyer (sphère hors zone de -6 à +6) d'un montant de 650 € (monture 150 € verres 500€)

	Régime socle obligatoire	Régime complémentaire optionnel 1	Régime complémentaire optionnel 2
Remboursement Sécurité sociale	Monture : 1,70 € Verres : 11,34 €	Monture : 1,70 € Verres : 11,34 €	Monture : 1,70 € Verres : 11,34 €
Remboursement CARCEPT-Prévoyance	Monture : 98,30 € Verres : 388,66 €	Monture : 98,30 € Verres : 488,66 €	Monture : 148,30 € Verres : 488,66 €
Reste à charge	Monture : 48,30 € Verres : 88,66 €	Monture : 48,30 € Verres : 0 €	Monture : 0 € Verres : 0 €

## LES COTISATIONS

Les cotisations sont exprimées en pourcentage du PMSS en vigueur.

La cotisation relative au régime socle obligatoire du salarié est partagée entre l'employeur et le salarié. Les cotisations des régimes optionnels 1 et 2 et les cotisations conjoint et enfant sont entièrement à la charge du salarié.

	Régime socle obligatoire		Régime complémentaire optionnel 1		Régime complémentaire optionnel 2	
	Régime général de la SS	Régime de SS Alsace Moselle	Régime général de la SS	Régime de SS Alsace Moselle	Régime général de la SS	Régime de SS Alsace Moselle
Salarié seul	1,36 %	0,68 %	1,58 %	0,82 %	2,10 %	1,21 %
Article 4 Loi EVIN	2,04 %	1,02 %	2,37 %	1,23 %	3,15 %	1,81 %
Conjoint	1,56 %	0,78 %	1,82 %	0,93 %	2,41 %	1,37 %
Enfant <sup>1</sup>	0,83%	0,42 %	0,94 %	0,48 %	1,11 %	0,62 %

1. Gratuité à compter du 3<sup>e</sup> enfant

PMSS : Plafond mensuel de la Sécurité sociale, 3 170€ au 1<sup>er</sup> janvier 2015

SS : Sécurité sociale

RENDEZ-VOUS  
SUR NOTRE SITE  
CARCEPT-PREV.FR



ET VOUS ?  
QUI PREND SOIN  
DE VOUS ?

PDF

### Complémentaire Santé – Prévoyance – Retraite

C'est parce que nous connaissons si bien les métiers du transport que nous sommes en mesure de vous apporter les solutions les plus adaptées à vos besoins. CARCEPT PREV du groupe KLESIA, au service des métiers du transport.



**carcept prev**

**GROUPE KLESIA**